



Résolution Générale

Le Congrès de la Fédération des Finances Force Ouvrière, réuni à Longeville sur Mer (Vendée) du 11 au 13 octobre 2016, rappelle son attachement indéfectible aux principes de la Charte d'Amiens, fondateurs de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière : **liberté, humanisme, solidarité, laïcité et indépendance vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure.**

Face au recul social sans précédent résultant des politiques gouvernementales successives, ces principes constituent le fondement de la défense des salariés, actifs, chômeurs et retraités.

Le Congrès réaffirme que le syndicalisme libre et indépendant de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE est le moyen indispensable au maintien de l'égalité des droits pour tous dans un cadre républicain.

LOI TRAVAIL : POUR FO C'EST TOUJOURS NON !

Le Congrès exige l'abrogation de la loi travail, qui détruit le code du travail et préfigure l'anéantissement du Statut de la Fonction Publique.

Le Congrès dénonce le déni de démocratie dont a fait preuve le gouvernement avec l'adoption de la loi travail à grand recours de 49-3.

Le Congrès condamne l'absence de consultation obligatoire, symptomatique d'un mépris du dialogue social.

Le Congrès réaffirme que l'inversion de la hiérarchie des normes dont s'inspire déjà le Ministère, est de fait une remise en question de la conception républicaine des rapports sociaux.

COMBATTRE L'AUSTÉRITÉ

Le Congrès réaffirme avec force que l'austérité est suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement.

Pour le Congrès, les salariés du privé comme du public ne sont en rien responsables de la crise économique, financière et sociale. Ils en sont les victimes.

La politique d'austérité découlant directement du Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG) et du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) accentue les effets de la crise. Elle creuse les inégalités, aggrave le chômage et la précarité et constitue un danger pour la cohésion sociale, le pacte républicain et la démocratie.

Elle est inefficace sur le strict plan budgétaire, économiquement contre-productive et lourde de conséquences pour les salariés, actifs, chômeurs et retraités.

Au nom de la compétitivité et de la réduction des dépenses publiques, les gouvernements successifs organisent le recul des droits sociaux de tous les salariés, publics et privés.

La mise en œuvre de cette politique aboutit à la liquidation des services publics et, de fait, à l'inégalité d'accès de droit.

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC RÉPUBLICAIN

Le Congrès réaffirme sa détermination à défendre le pacte social républicain dont le Service Public financé par l'impôt demeure un des piliers fondateurs.

Le Congrès s'oppose aux traités de libre-échanges internationaux (TTIP- Transatlantic Trade and Investment Partnership), en ce qu'ils remettent en cause l'autorité de l'État sur les mises en œuvre des politiques publiques.

Le Congrès condamne la MAP (Modernisation de l'Action Publique), ancree pleinement dans la continuité de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), en lien direct avec l'acte III de la décentralisation et la loi NOTRÉ.

Elle s'inscrit dans la logique des politiques d'austérité, qui se traduit par la poursuite des suppressions d'emplois, des restructurations incessantes, des externalisations de missions au profit d'offices privées, des coupes budgétaires drastiques, qui aboutissent à la dégradation constante des conditions de travail.

Le Congrès affirme, avec la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, son attachement à la République une et indivisible et son opposition à l'acte III de la décentralisation et à la réforme territoriale, qui conduisent à une balkanisation de l'action publique.

Dans le cadre de la réforme territoriale, la Charte de déconcentration donne tous pouvoirs au Préfet de région pour définir et mettre en œuvre l'organisation du Service Public, accentuant ainsi l'inégalité de traitement sur le territoire.

Le Congrès condamne la gestion interministérielle des agents, qui se décline désormais au niveau régional. De fait, le lien entre les ministères et certains services déconcentrés régionaux et départementaux est rompu.

Le Congrès dénonce cette attaque sans précédent contre le Statut Général et les statuts particuliers de corps. Cette rupture est historique ! Les ministères n'ont plus autorité sur l'intervention de l'État au niveau local.

Le Congrès dénonce également les conséquences désastreuses de la création des directions interministérielles dans le cadre de la première RÉATE (Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat) , tant pour le service public que pour les fonctionnaires.

Le Congrès soutient les syndicats de la Fédération des Finances FO qui combattent sans relâche le dispositif RÉATE. Ainsi, l'interministérialité en DDI (Directions Départementales Interministérielles) est déclinée pour la DGCCRF sous le concept de l'interdépartementalité, par des projets d'organisations visant exclusivement à gérer la pénurie flagrante d'effectifs, avec toutes leurs conséquences sur le maintien des missions de protection des consommateurs, la pérennité des structures de proximité, la situation des agents et leurs conditions de travail.

A ce titre, le Congrès alerte sur le laboratoire expérimental du démantèlement total des services de l'État en département que constitue le sort réservé à la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes).

Le Congrès condamne la régionalisation interministérielle de la Fonction Publique de l'État.

Il revendique le retour à une organisation ministérielle permettant ainsi à chaque ministère de porter ses politiques publiques et de mettre en adéquation les missions et les moyens nécessaires.

Le Congrès affirme que le renforcement du Service Public et sa présence au plus près des citoyens est une urgence sociale.

Le Congrès exige :

- le maintien de toutes les missions de service public,
- les moyens indispensables à leur exercice,
- des services publics de proximité correspondant aux besoins de la population.

C'est pourquoi le Congrès s'oppose aux maisons de service public, aux maisons de service au public, aux maisons de l'État et à l'obligation de recours exclusif à l'e-administration pour l'utilisateur.

Il affirme que l'accueil physique et téléphonique reste le moyen privilégié de rencontre entre les administrés et l'administration et que la proximité avec les acteurs économiques et les usagers est un élément indispensable à la parfaite connaissance du tissu économique, nécessaire à l'efficacité et à la réactivité des services de contrôle économique et de développement économique et industriel.

Le Congrès exige l'arrêt :

- des différentes démarches stratégiques élaborées par les directions de Bercy,
- de ces réformes mortifères à répétition, menées à la hussarde, qui ne font que dégrader les conditions de travail et accentuer le mal-être et l'inquiétude des agents des différentes directions du Ministère, allant jusqu'à la souffrance au travail.

Le Congrès dénonce le qualificatif « prioritaire / non prioritaire » des ministères et considère que l'ensemble des missions dévolues à l'État doit bénéficier des moyens budgétaires nécessaires à leur bon exercice.

Il dénonce ce caractère non prioritaire alors que les missions de notre ministère sont au cœur de l'État.

EXIGER DES EFFECTIFS ET MOYENS

Le Congrès condamne les 30 000 emplois supprimés depuis 10 ans à Bercy et la baisse drastique des moyens de fonctionnement dans la Fonction Publique.

C'est pourquoi, le Congrès revendique la création d'emplois statutaires à hauteur des besoins pour assurer la qualité du service public rendu aux citoyens.

Le Congrès dénonce le prétexte de la simplification administrative qui déréglemente et aboutit à des suppressions de postes publics.

Le Congrès exige en conséquence, l'abandon de tous les plans de restructurations, le comblement immédiat de toutes les vacances d'emplois et un plan pluriannuel de recrutement statutaire et de qualification pour l'ensemble des directions du ministère.

DÉFENDRE LE STATUT

Le Congrès réaffirme sa détermination à défendre le Statut Général de la Fonction Publique, qui garantit l'indépendance des fonctionnaires, leur neutralité et la continuité du Service Public sur l'ensemble du territoire, assurant ainsi l'égalité de droit des citoyens.

En conséquence, le Congrès exige le maintien d'une Fonction Publique statutaire de corps organisés en catégories et des statuts particuliers. Dès lors, il s'oppose aux fusions de corps.

Il rejette toutes tentatives de création de cadres professionnels interministériels et/ou inter fonctions publiques, prélude d'une fonction publique de métiers. Il dénonce la « boîte à outil RH » PPCR, qui, sous couvert de mobilités facilitées entre les trois fonctions publiques, prépare un plan social d'envergure et impose la mobilité forcée.

AMÉLIORER LES CARRIÈRES – REVALORISER LES TRAITEMENTS

Le Congrès refuse une politique destructrice de l'emploi et notamment dans une période où les missions économiques et financières exigent de plus en plus de technicité et de professionnalisme.

Le Congrès dénonce la politique d'austérité et de rigueur budgétaire des gouvernements successifs, qui se concrétise par le recul du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires et salariés du secteur semi-public, actifs et retraités.

Il condamne le passage en force que constitue l'application du protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations des fonctionnaires (PPCR) contre l'avis des syndicats représentant plus de la majorité des fonctionnaires.

Le Congrès rappelle son opposition à ce protocole, qui comporte des reculs importants pour les fonctionnaires : en échange de quelques maigres points d'indice, les durées de carrière sont allongées dans chaque grade, les réductions d'ancienneté sont supprimées, les fusions de corps accentuées et est acté la fin de l'ascenseur social par la promotion de corps.

Le Congrès dénonce la ridicule revalorisation du point d'indice (1,2% en deux fois), intervenue après 6 ans de gel. Il exige un rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 : 8 % et 50 points d'indice pour tous.

Le Congrès condamne l'individualisation des rémunérations et revendique l'abrogation du dispositif RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

GARANTIR LA PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible à la Sécurité Sociale fondée sur le salaire différé et sa gestion paritaire. Il condamne toute remise en cause des principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 et n'accepte pas les atteintes portées aux régimes de protection sociale solidaire et égalitaire.

Le Congrès s'oppose à la maîtrise budgétaire des dépenses de santé dont la mise en œuvre conduit inévitablement à la dégradation de la qualité des soins.

Le Congrès condamne les déremboursements des actes de santé qui entraînent un transfert de charges inadmissible vers les régimes complémentaires et les assurés sociaux. Il s'oppose à la privatisation du système de protection sociale.

Concernant la protection sociale complémentaire et dans le cadre du renouvellement du référencement, le Congrès exige le respect des solidarités intergénérationnelles, familiales et indiciaires et leur pérennisation.

Pour le Congrès, tous les agents actifs et retraités doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale complémentaire à la hauteur de leurs attentes et de leurs besoins, en s'appuyant en cela sur une participation de l'État employeur

Le Congrès refuse une marchandisation de la protection sociale complémentaire des agents publics, livrée à des opérateurs lucratifs et exige :

- le référencement d'un seul et unique opérateur,
- l'intégration du risque dépendance dans le couplage santé/prévoyance,
- le maintien du précompte pour l'opérateur,
- l'augmentation de la participation financière de l'employeur public à la protection sociale complémentaire de ses agents.

AMÉLIORER LES RETRAITES ET LES PENSIONS

Le Congrès rappelle que le Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite est partie intégrante du Statut Général de la Fonction Publique et que la pension de retraite du fonctionnaire est une dette viagère de l'État, inscrite au grand livre de la dette publique.

Le Congrès condamne les réformes successives des retraites qui n'ont eu de cesse de dégrader les conditions de départ en retraite et le niveau des pensions.

A ce titre, il dénonce les campagnes de dénigrement présentant les agents publics comme des privilégiés, responsables des déséquilibres supposés et condamne l'absence de réaction des gouvernements successifs.

Considérant notre exigence « 40 ans c'est déjà trop », le Congrès exige l'abrogation des lois du 9 novembre 2010 et du 20 janvier 2014 et s'opposera à tout nouvel allongement de la durée de cotisation. Il s'inscrit dans une démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour du droit à la retraite à 60 ans à taux plein et la perspective du retour aux 37,5 annuités de cotisation en créant le rapport de force qui le permette.

Il demande l'intégration des primes dans le calcul des pensions de retraites.

Il dénonce tout système de régime de retraite sous forme de fonds de pensions et réaffirme sa détermination à défendre les régimes de retraite par répartition et son attachement au code des pensions civiles et militaires ainsi qu'aux régimes spéciaux de retraite et aux droits qui leur sont attachés.

C'est pourquoi le Congrès dénonce le régime de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP), véritable fond de capitalisation obligatoire.

Le Congrès, attaché au principe de budgétisation des pensions de retraite, demande donc la mise en extinction du RAFP et la conversion des cotisations déjà collectées en droit à pension.

FISCALITÉ : POUR L'IMPÔT RÉPUBLICAIN, JUSTE, PROGRESSIF ET DISTRIBUTIF

Le Congrès réaffirme son opposition au prélèvement à la source, véritable privatisation de la collecte de l'impôt par transfert aux employeurs.

Le Congrès dénonce une véritable « usine à gaz », dans un calendrier intenable et exige l'abandon de cette réforme présentée de manière fallacieuse comme une mesure de simplification.

Le Congrès considère cette réforme comme les prémices à une probable fusion impôt sur le revenu/CSG et rappelle sa ferme opposition à celle-ci.

Le Congrès rappelle que notre système fiscal doit reposer sur les principes de l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, inscrits dans notre Constitution, qui énonce : « *la contribution commune aux charges de la nation doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés contributives* ».

Ainsi, il réaffirme son attachement à l'Impôt, seul moyen de contribuer aux charges communes. Parce qu'il sert à financer les missions et services publics, l'impôt est l'outil principal de la redistribution et de la correction des inégalités. Il revêt une importance cruciale pour le bon fonctionnement de la collectivité, de la démocratie et de notre République.

Le Congrès rappelle son attachement à une fiscalité juste et redistributive et à la progressivité de l'impôt sur le revenu.

Le Congrès dénonce l'augmentation de la fiscalité directe locale qui pèse lourdement sur tous les ménages.

Le Congrès s'oppose à l'obligation des procédures de télé déclaration et de télépaiement.

Il rappelle son attachement aux principes de séparation de l'ordonnateur et du comptable, de l'assiette et du recouvrement.

CONCLUSION

Le Congrès réitère son opposition à la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la modernisation et à la rénovation du dialogue social.

Il réaffirme son attachement au paritarisme.

Le Congrès dénonce un simulacre de dialogue social tant au niveau ministériel que dans l'ensemble des directions, le contournement des instances paritaires et le mépris envers les élus des personnels.

Le Congrès s'oppose au vote électronique qui n'apporte rien à l'élection et n'a qu'un intérêt purement budgétaire.

Le Congrès appelle à développer la syndicalisation dans l'ensemble des structures du ministère.

Il appelle tous les agents du ministère et les salariés du secteur semi-public à apporter leurs suffrages aux listes FO lors des élections professionnelles, seule organisation à porter leurs revendications en toute indépendance.

Par ailleurs, dans le cadre des élections TPE du dernier trimestre 2016, le Congrès appelle chaque adhérent(e) et militant(e) à œuvrer au succès des listes FO.

Le Congrès réaffirme l'urgence d'une riposte organisée et structurée pour lutter contre la destruction systématique des droits et garanties.

Il appelle l'ensemble des agents qui partagent ces valeurs à rejoindre la Fédération des Finances FO et ses syndicats affiliés pour faire aboutir ces revendications par la mobilisation des personnels, y compris par la grève.

Adoptée à l'unanimité